DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Arrondissement d'APT
Canton de CHEVAL-BLANC
Communauté d'Agglomération
Luberon Monts de Vaucluse
MAIRIE DE MAUBEC
450 Grande Rue
84660 MAUBEC
☏ 04.90.76.92.09
contact@mairiemaubec-luberon.fr

ARRETE DU MAIRE
Portant réglementation du stationnement
Et de la circulation des véhicules
Pendant les manifestations
Organisées à Coustellet par l'APACC
A 56/23

****

Vu le Maire de la Commune de MAUBEC,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route,
Vu la demande formulée par l'association APACC au 9 Quai des Entreprises Coustellet MAUBEC,

A R R E T E

Article 1er : Le stationnement et la circulation de tous les véhicules seront interdits sur le Parking Ouest de la Gare ainsi que la rue qui se trouve devant le parking et devant la gare pendant le « Monopoly géant » le Vendredi 26 mai 2023 de 12h à 21h et le Concert Estival le Vendredi 23 Juin 2023 de 12h à 1h organisés par l'APACC.

Article 2 : Les prescriptions ci-dessus seront matérialisées sur les lieux par la pose de panneaux réglementaires et de barrières. Tout véhicule non autorisé qui sera stationné ou arrêté dans la zone réservée au déroulement de la manifestation fera l'objet d'un enlèvement immédiat par la fourrière automobile agréée.

Article 4 : Le commandant de la brigade de gendarmerie de Robion et les services municipaux de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A MAUBEC, le 21 Avril 2023

L'adjoint au Maire,

Mairie de Maubec

Philippe STROPPIANA